

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

**DOCUMENTAIRE :
DE PLUS EN PLUS DE CREATION,
DE MOINS EN MOINS DE FINANCEMENTS !**

Mardi 20 juin 2023, La Rochelle



Auteurs documentaire : le 1^{er} accord à transposer la Directive droit d'auteur

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

17/04/2019

Directive européenne 2019/790 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique

12/05/2021

Ordonnance n°2021-580 portant transposition du 6 de l'article 2 et des articles 17 à 23 de la directive 2019/790



23 janvier 2023

Accord sur l'écriture documentaire signé à Biarritz

22 mars 2023

Accord sur les pratiques contractuelles en matière de fiction signé à Lille

15 juin 2023

Accord sur les pratiques contractuelles en matière d'animation signé à Annecy

Un 4ème accord auteurs / producteurs dans le documentaire

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Accord interprofessionnel sur les comptes d'exploitation = Accord transparence du 06/07/17 complété par un avenant en date du 26/06/18

Charte des usages professionnels des œuvres audiovisuelles relevant du répertoire de la SCAM du 24/01/20

Charte tripartite des bonnes pratiques dans le secteur du documentaire entre France Télévisions, les auteurs et les producteurs du 19/01/22

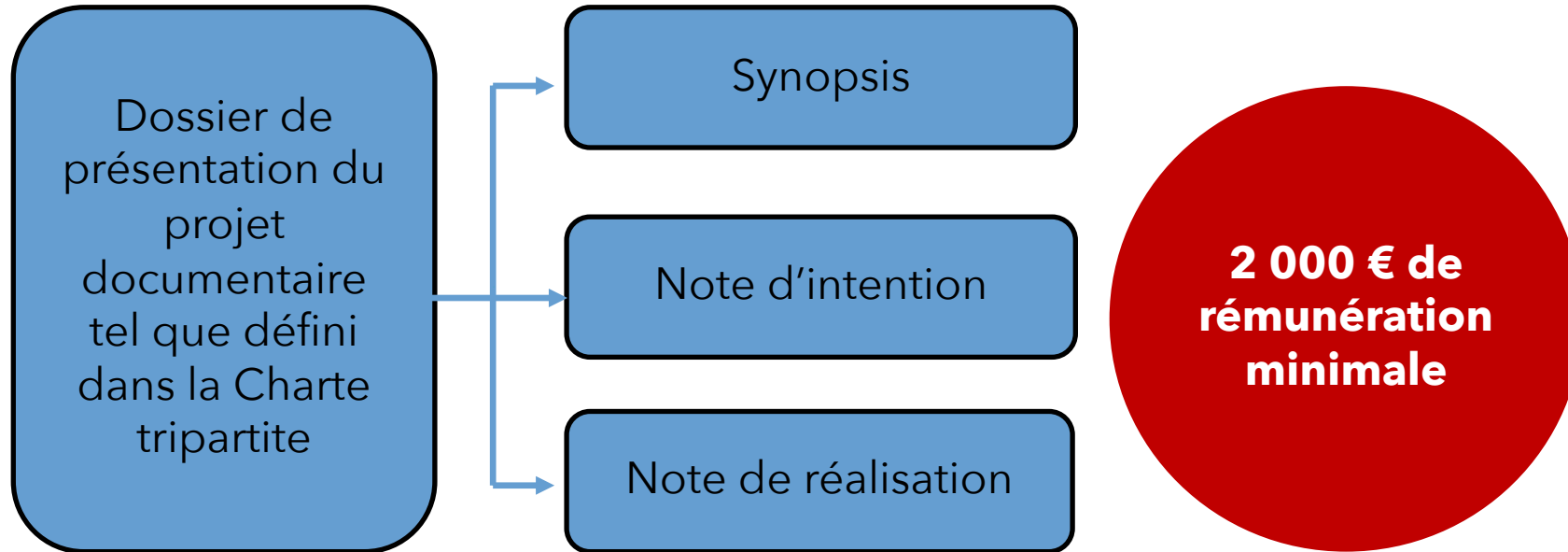
Et un nouvel accord signé le 23 janvier dernier à Biarritz :

Accord relatif à la rémunération minimale globale du dossier de présentation des projets documentaires de 52 minutes et plus

... qui porte sur une rémunération minimale du dossier de présentation

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle



dont

1 000 € au moins attachés à la commande, ceci quel que soit le financement du développement à venir

et

le complément éventuel à verser pour atteindre le minimum global de 2 000 € dès lors que la somme de 6 000 € de financement au moins est réunie au titre de l'œuvre concernée

Possibilité de porter le seuil de déclenchement de la seconde tranche à 8 000 € après une 1^{ère} étude qui évaluera l'impact de ce nouveau dispositif dans les 18 mois suivant la signature de l'accord.

Salaire minimum du réalisateur de documentaire : la recherche d'une solution

Dans le cadre de la Convention Collective de la Production Audiovisuelle, la négociation s'est cristallisée autour du salaire minimum du réalisateur depuis 30 ans. Les partenaires sociaux ne sont jamais parvenus à un accord.

L'USPA propose aux organisations représentatives des réalisateurs une nouvelle voie pour sortir de l'impasse : une architecture de négociation garantissant une rémunération globale du réalisateur qui couvre la part salariale de la rémunération des réalisateurs dans la Convention Collective, et l'enveloppe globale de la rémunération comprenant salaire et droits d'auteur dans un Accord Interprofessionnel complémentaire.



Objectif : un accord avant fin 2023

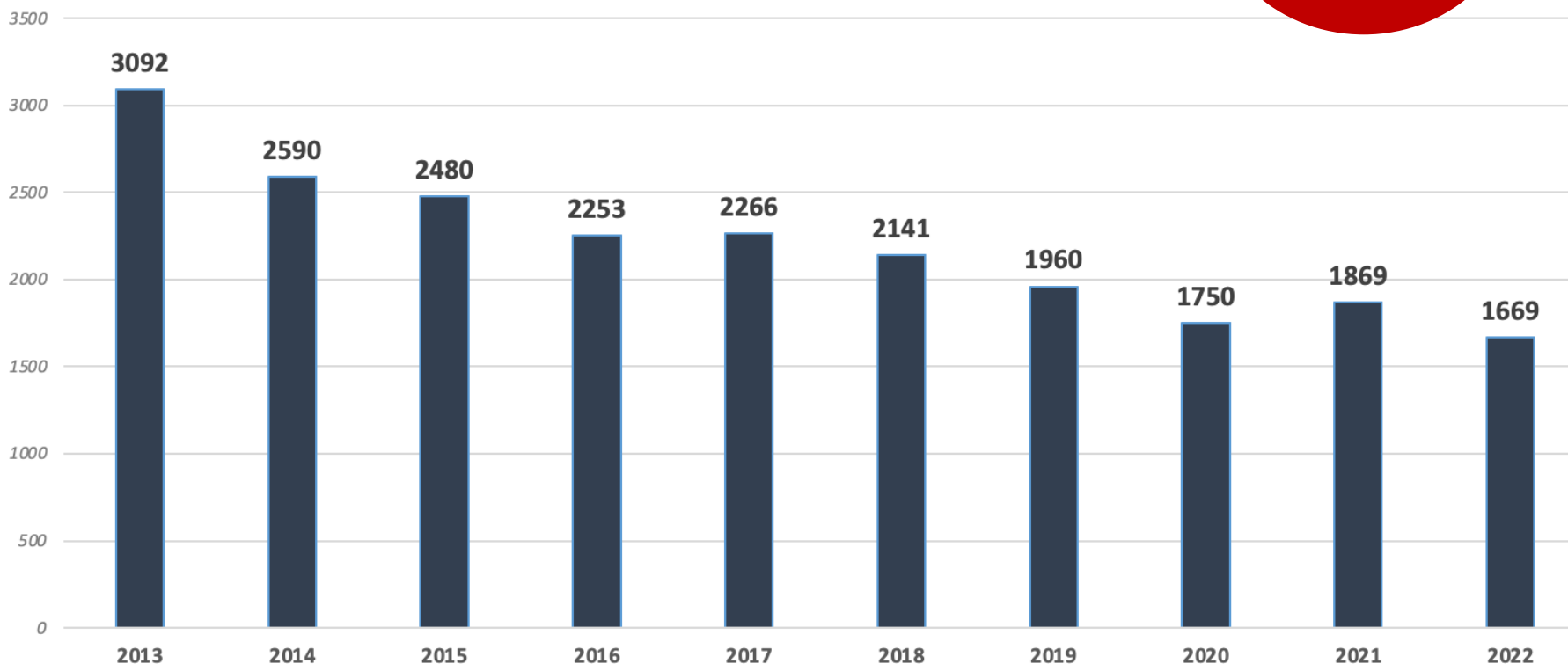
Un volume qui continue à baisser malgré la fin de la crise sanitaire ...

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

**-15% par
rapport
à 2019**

Nombre d'heures de documentaires



FTV est en baisse de 85 heures par rapport à 2021 et ARTE de 43 heures

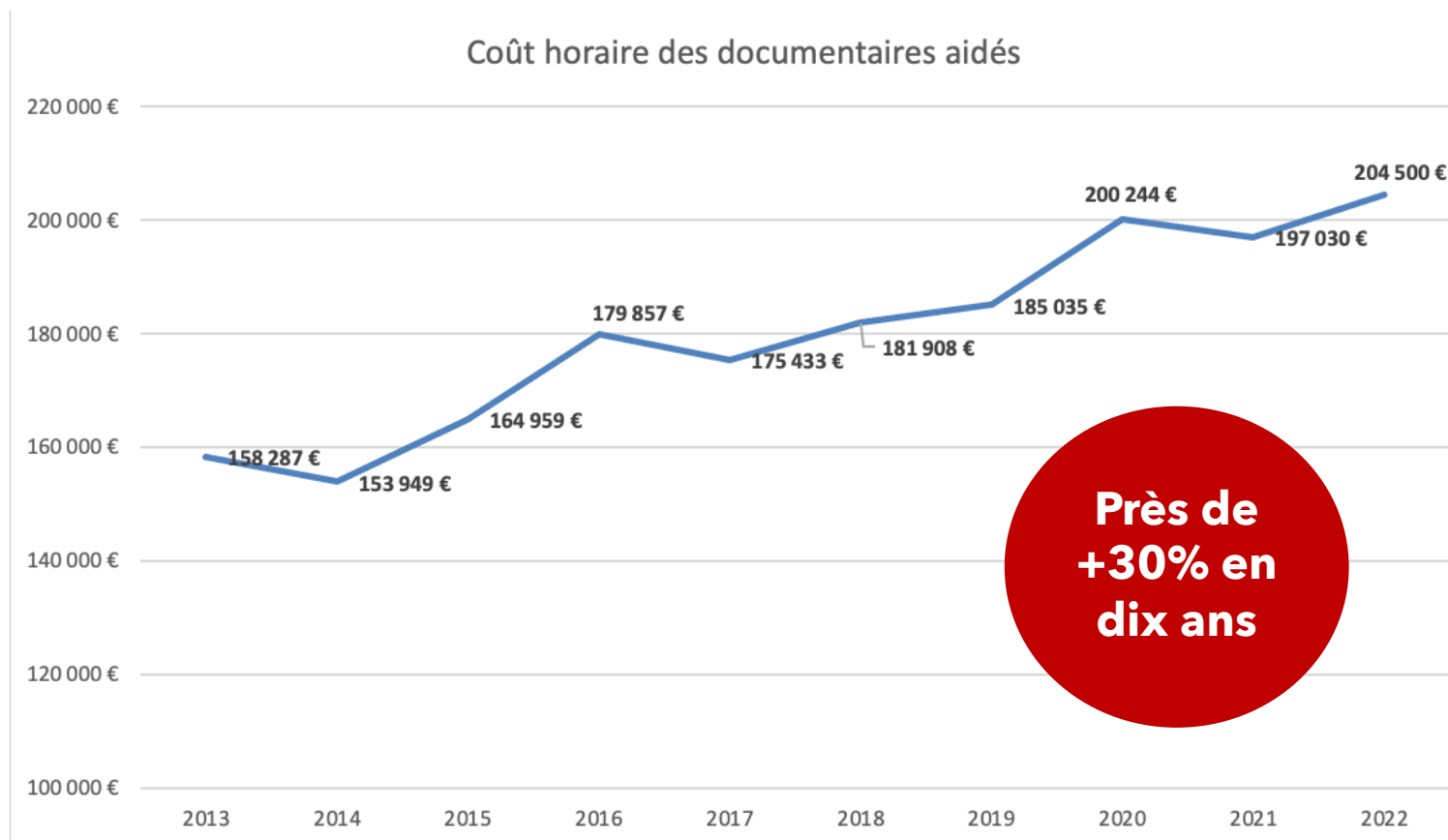
Des commandes à l'arrêt sur certains cases sur FTV. Baisse très marquée du doc historique

Une baisse qui traduit aussi les difficultés des producteurs à boucler les financements

Des coûts de production au plus haut...

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle



**Près de
+30% en
dix ans**

Pic historique en 2022 après
une nouvelle hausse de 3,8%

Scientifique = 337 K€/h
(+14% par rapport à 2022)

Historique = 326 K€/h
(+17% par rapport à 2022)

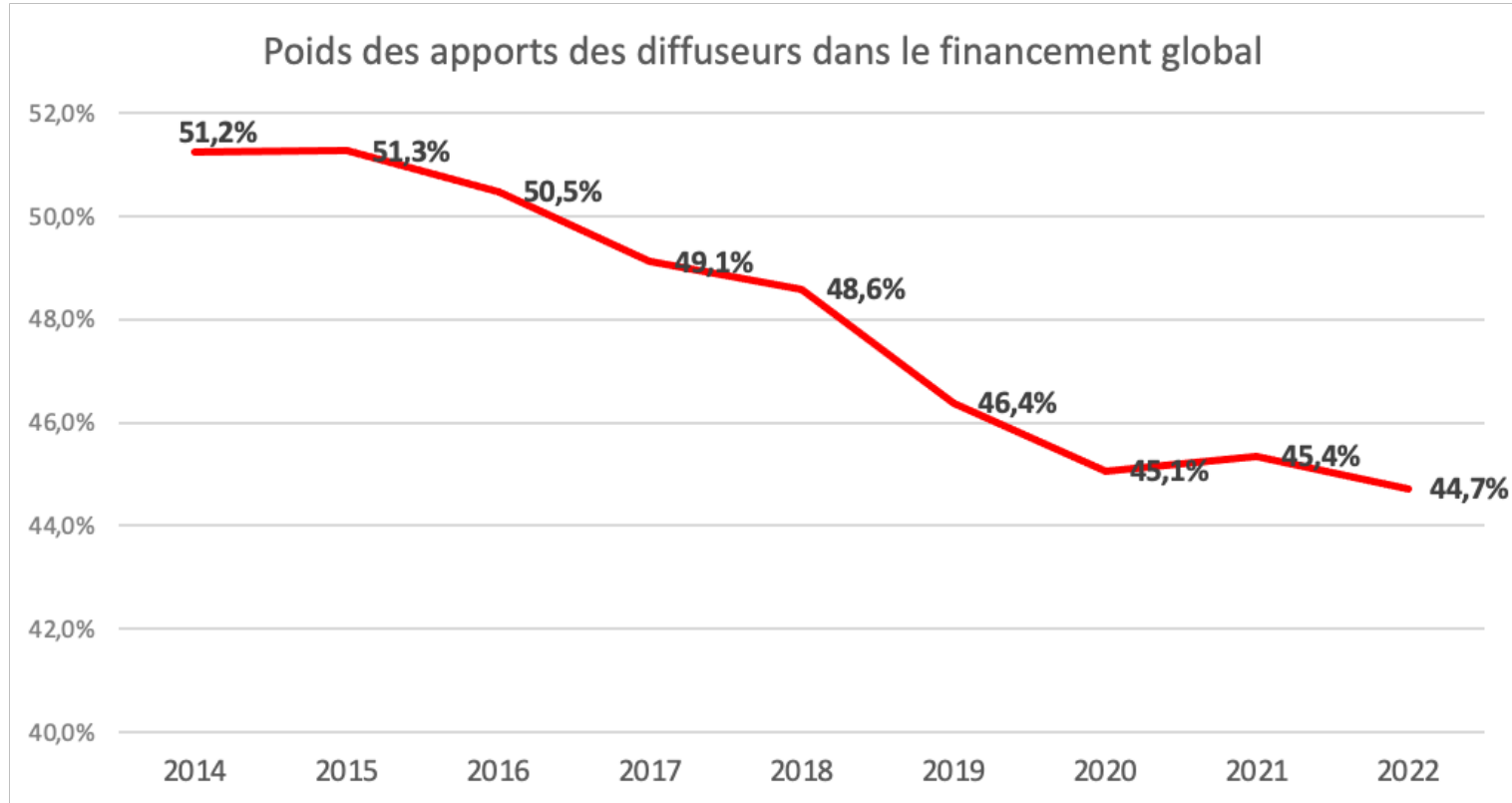
Animalier = 284 K€/h
(stable)

Hausse des coûts de développement, des rémunérations des techniciens, des coûts de transport, d'hébergement, de matériel, de prestations, d'archives, ...

Et une part de financement des éditeurs au plus bas ...

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle



La part des diffuseurs dans le financement a reculé de près de 7 points depuis 2014/2015

ARTE = 40,5% en 2023

FTV = 47,4% en 2023

L'apport producteur
(17,6% du devis)
est à son plus haut niveau
depuis 2005

**Revenir à un financement minimal de 60% du budget :
La condition pour accorder des droits à 360° aux éditeurs**

L'international, une solution qui ne peut pas tout résoudre



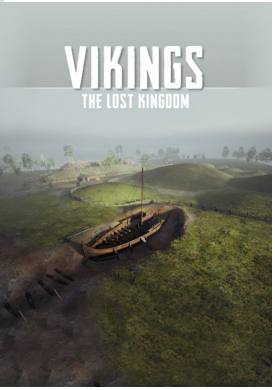
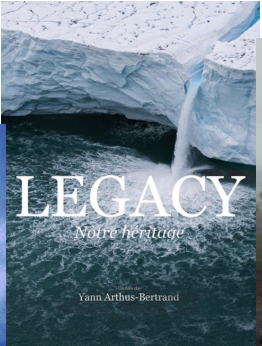
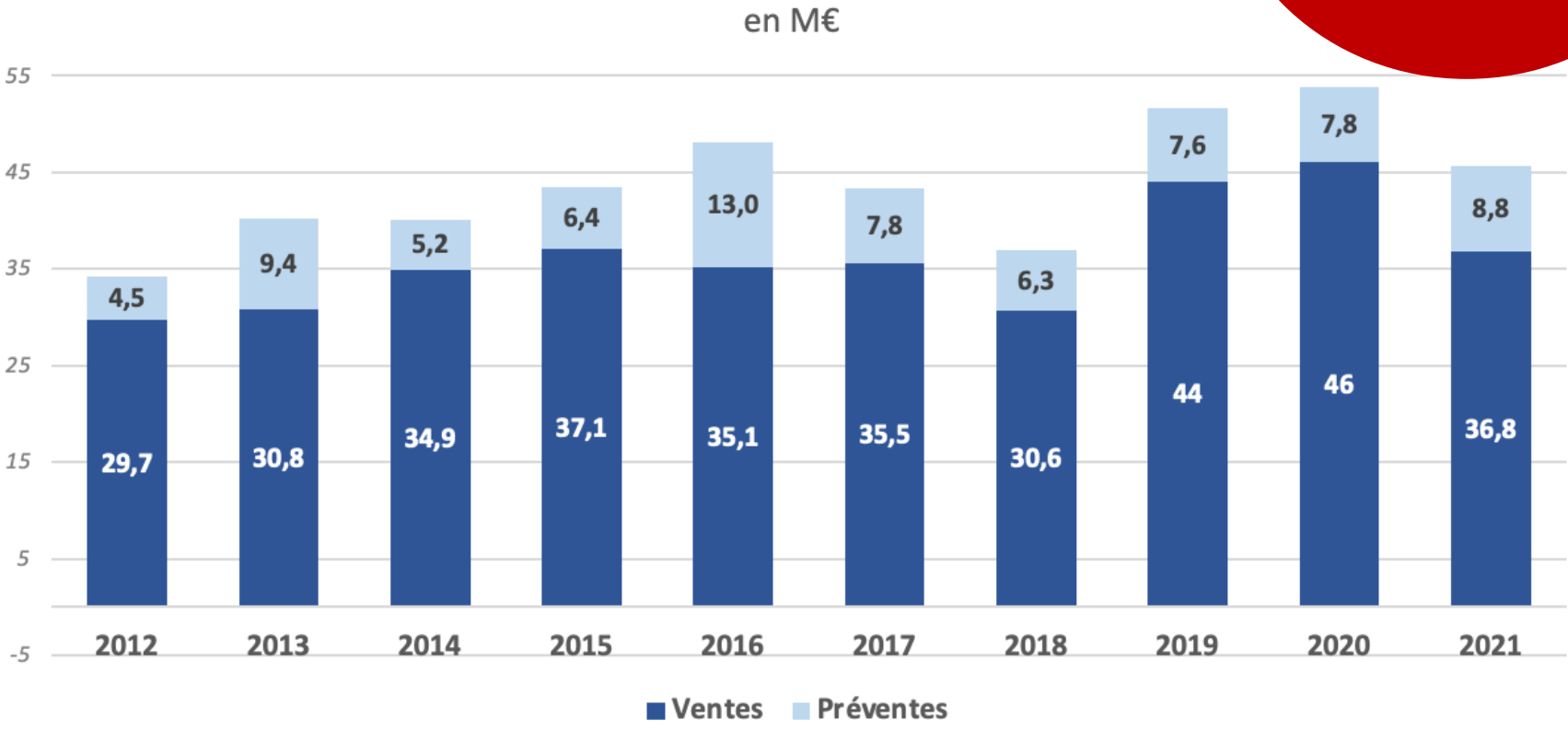
Union Syndicale de la Production Audiovisuelle

Documentaire 20% des exportations audiovisuelles françaises

-15% en 2021. Impact de la crise sanitaire.

Seulement 22% des heures aidées ont un financement étranger en 2022

Un rebond en 2022 ? 9,7 M€ de préventes



Source : CNC / Unifrance

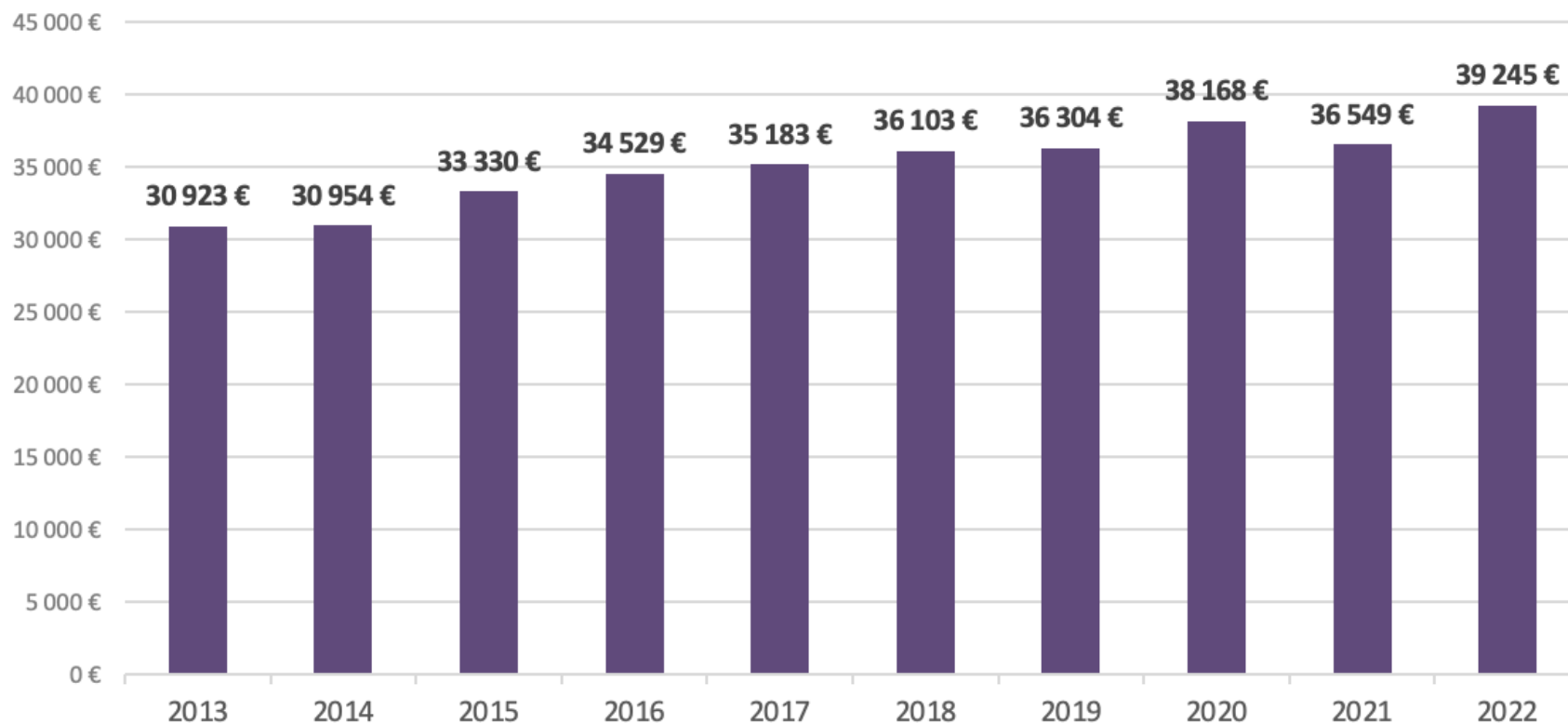
Le CNC, un apport horaire qui continue à progresser

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

**+27%
en dix
ans**

Apport horaire CNC



Après avoir baissé graduellement depuis 2017, la part du CNC dans le financement rebondit à 19,2%

Des producteurs qui maîtrisent désormais les différentes facettes de la dernière réforme du FSA

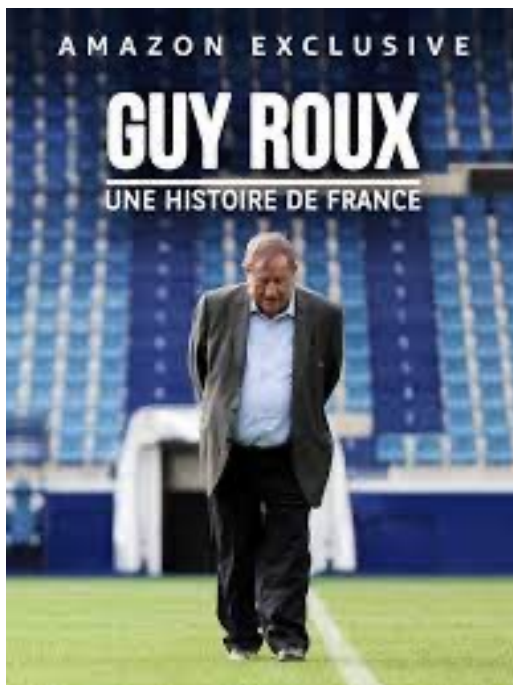
L'apport du CNC va plafonner alors que les coûts de production vont continuer à augmenter

Un impact très limité du décret SMAD

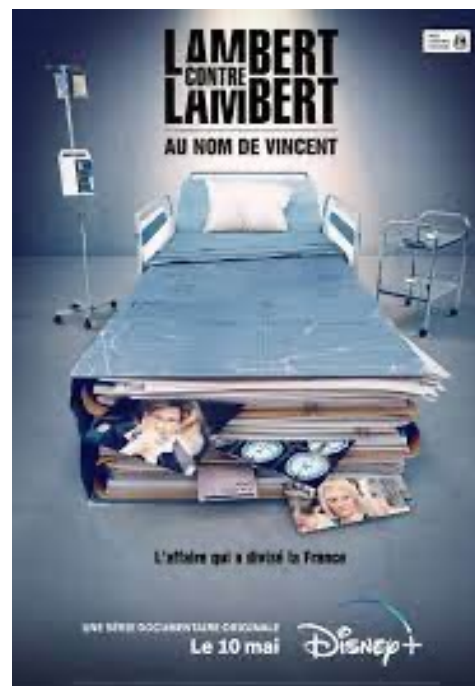
USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

14 œuvres indépendantes aidées au Fonds sélectif plateformes du CNC
entre fin 2021 et 2022 dont 3 documentaires



1 X 90 mn
Les Créateurs d'émotions



4 X 45 mn
Zadig Productions

2,5 M€ pour 4 heures 30
au FSA en 2022 :

soit **1,6% des investissements des éditeurs dans la production aidée 2022**

et **0,3% des heures aidées**

Conventionnement des plateformes US : une « remontada » difficile



Part du documentaire
dans les 16% du CA
Net dévolus à
l'audiovisuel



3%
à 100% indépendant



Accord du 30/11/22
5%
dont 85% EOF et 100% indépendant



0,6%



Des discussions en cours



1,5%
dont 66% indépendant



Pas de discussions

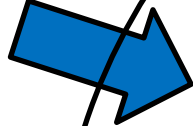
Intégration des chaînes linéaires et plateformes étrangères

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

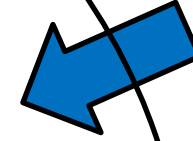
Paramount+

3



Disney+

1

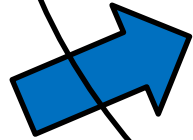


NATIONAL
GEOGRAPHIC

NAT GEO
WILD

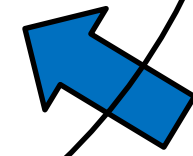
NETFLIX

4



prime video

2



Apple tv+

HBOmax

Discovery
CHANNEL

Il est temps de faire un premier bilan du décret SMAD

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Le décret n°2021-793 du 22 juin 2021 relatif aux services de médias audiovisuels à la demande est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021

La clause de diversité (article 18) devait permettre en matière audiovisuelle d'assurer des financements vers les genres autres que la fiction



20% des obligations audiovisuelles pour les genres autres que la fiction



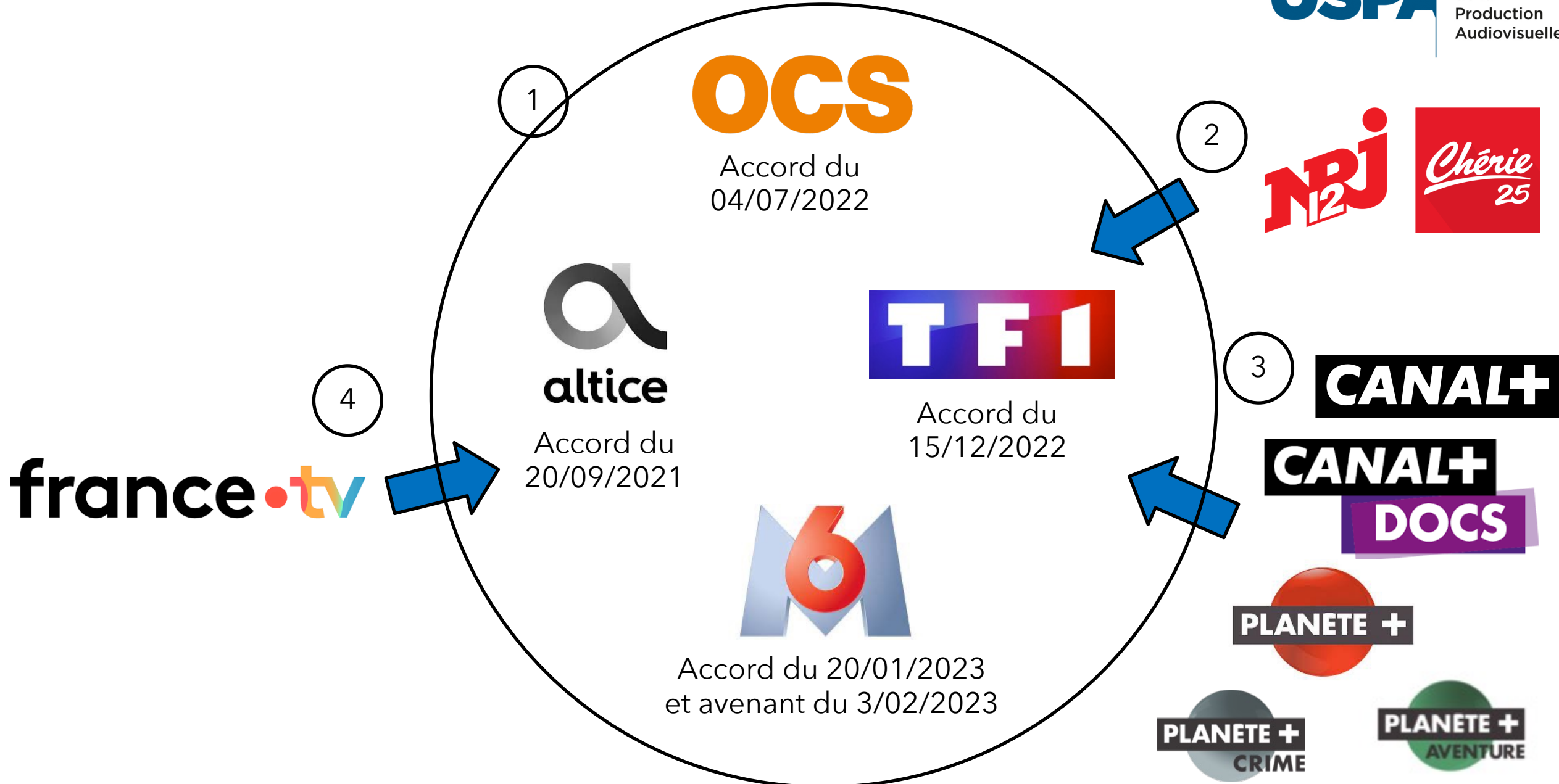
5 à 6% pour l'animation, le documentaire et le spectacle vivant.

Un faible taux d'obligation,
ET la possibilité de décompter la totalité de l'investissement, y compris les droits hors France
=
Un nombre extrêmement limité d'œuvres et d'heures de production

Des accords en cours de renouvellement

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle



De nouvelles obligations de production en faveur du documentaire



+ de 5% de l'obligation patrimoniale du groupe à 100% indépendant



1,35% du CA du groupe
Soit + de 11% de l'obligation patrimoniale du groupe à 100% indépendant

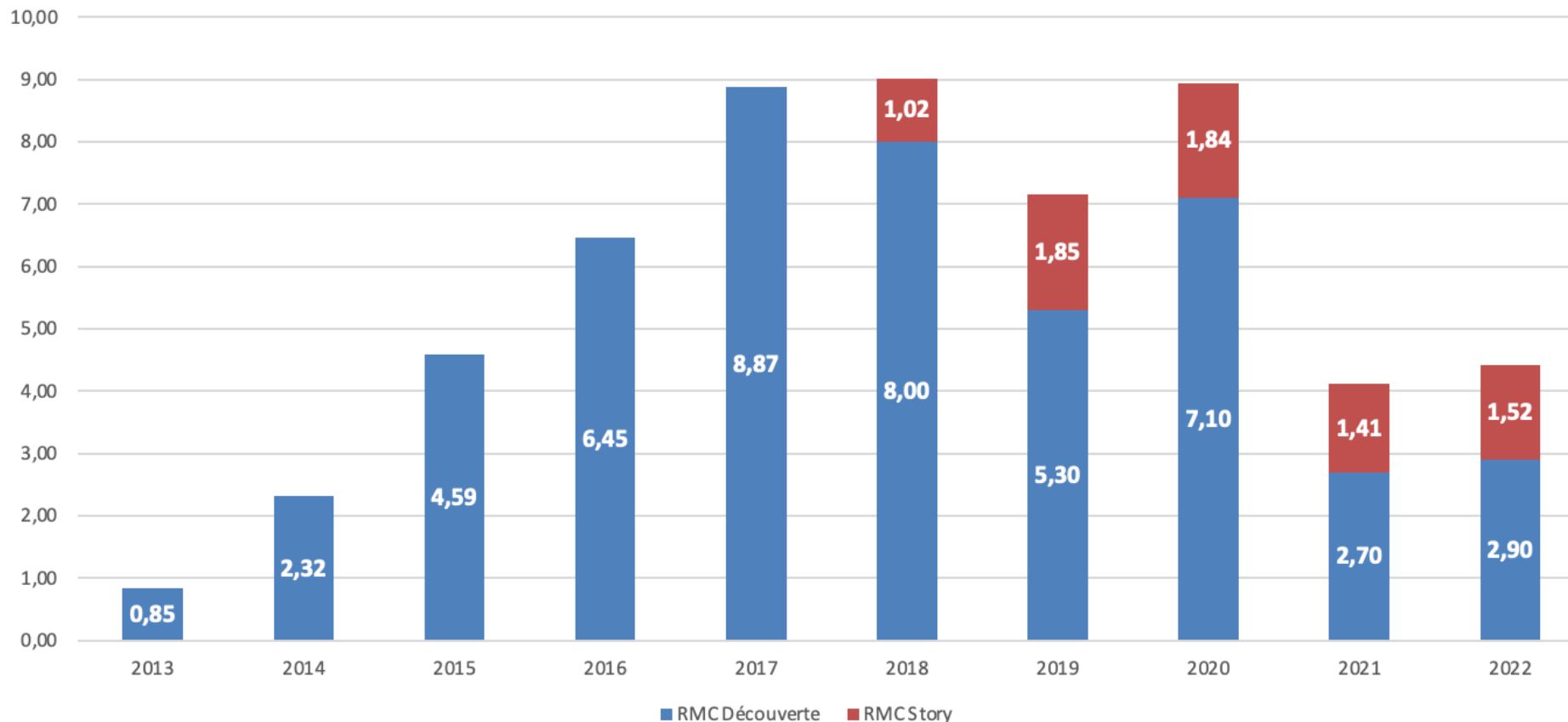
Diffusion sur M6 d'au moins **12 documentaires de création inédits par an en première ou en seconde partie de soirée**, et ce, en dehors des marques existantes récurrentes de M6 (telles que *Capital*, *Zone Interdite*, *Enquête exclusive...*).

Où est passé le soldat RMC Découverte ?

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

Investissements dans les oeuvres documentaires aidées par le CNC (en M€) - Groupe Altice



centre national
du cinéma et de
l'image animée

Un investissement
qui est passé de
près de 9 M€ par an
à moins de 3 M€

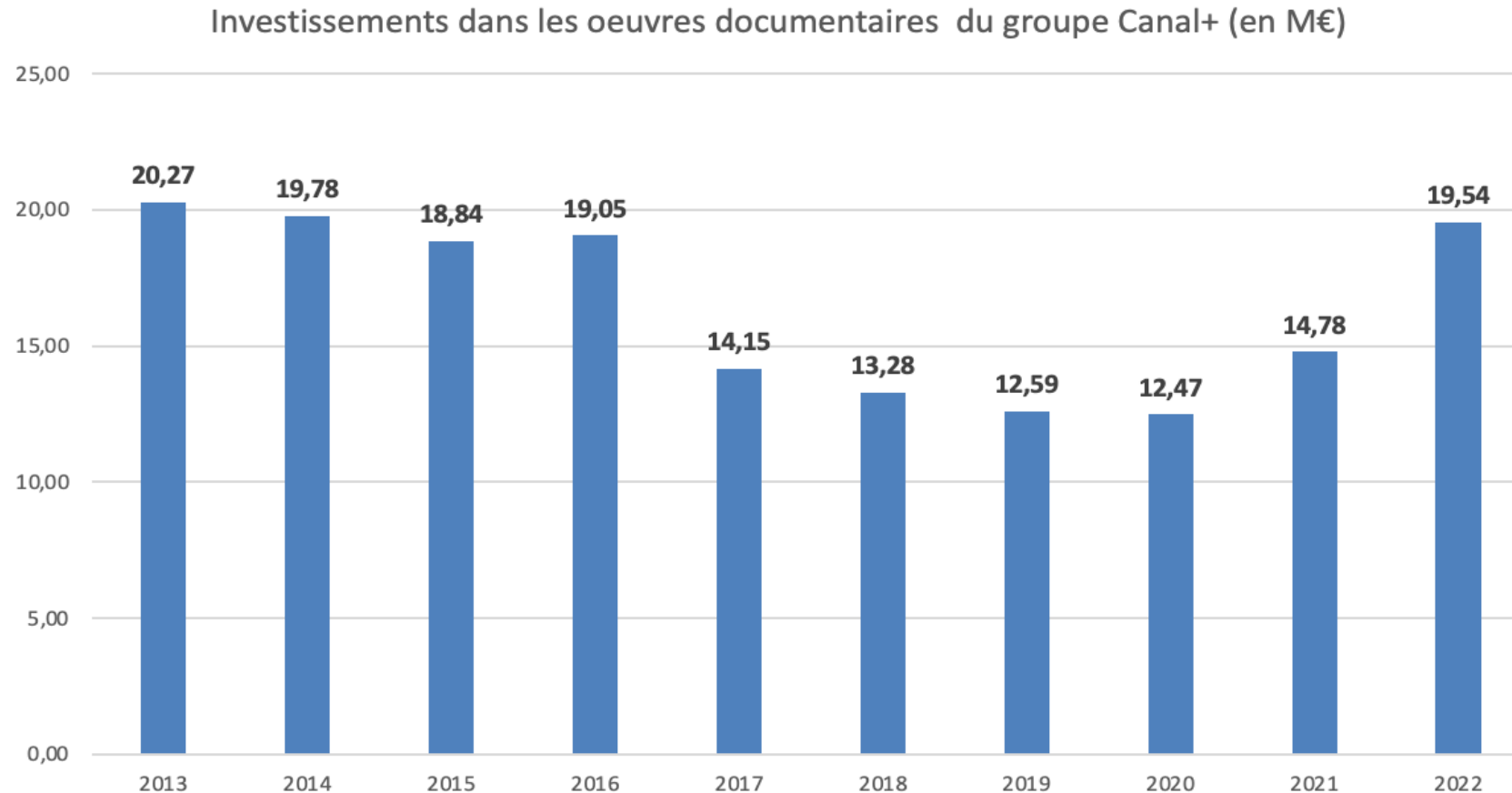
Arcom

10 M€
d'investissement
dans les œuvres
patrimoniales au
titre des
obligations 2021

RMC
DÉCOUVERTE

RMC
S T O R Y

Canal+, le retour ... mais dans quelles conditions ?



**Un décret peu contraignant. Un acteur dérégulé.
Les producteurs indépendants deviennent des producteurs exécutifs**

CANAL+

CANAL+

DOCS

PLANETE +

**PLANETE +
CRIME**

**PLANETE +
AVENTURE**

Le service public, acteur majeur du documentaire de création

USPA

Union
Syndicale
de la
Production
Audiovisuelle

france•tv **+** **arte**

150 M€ d'investissement dans le documentaire

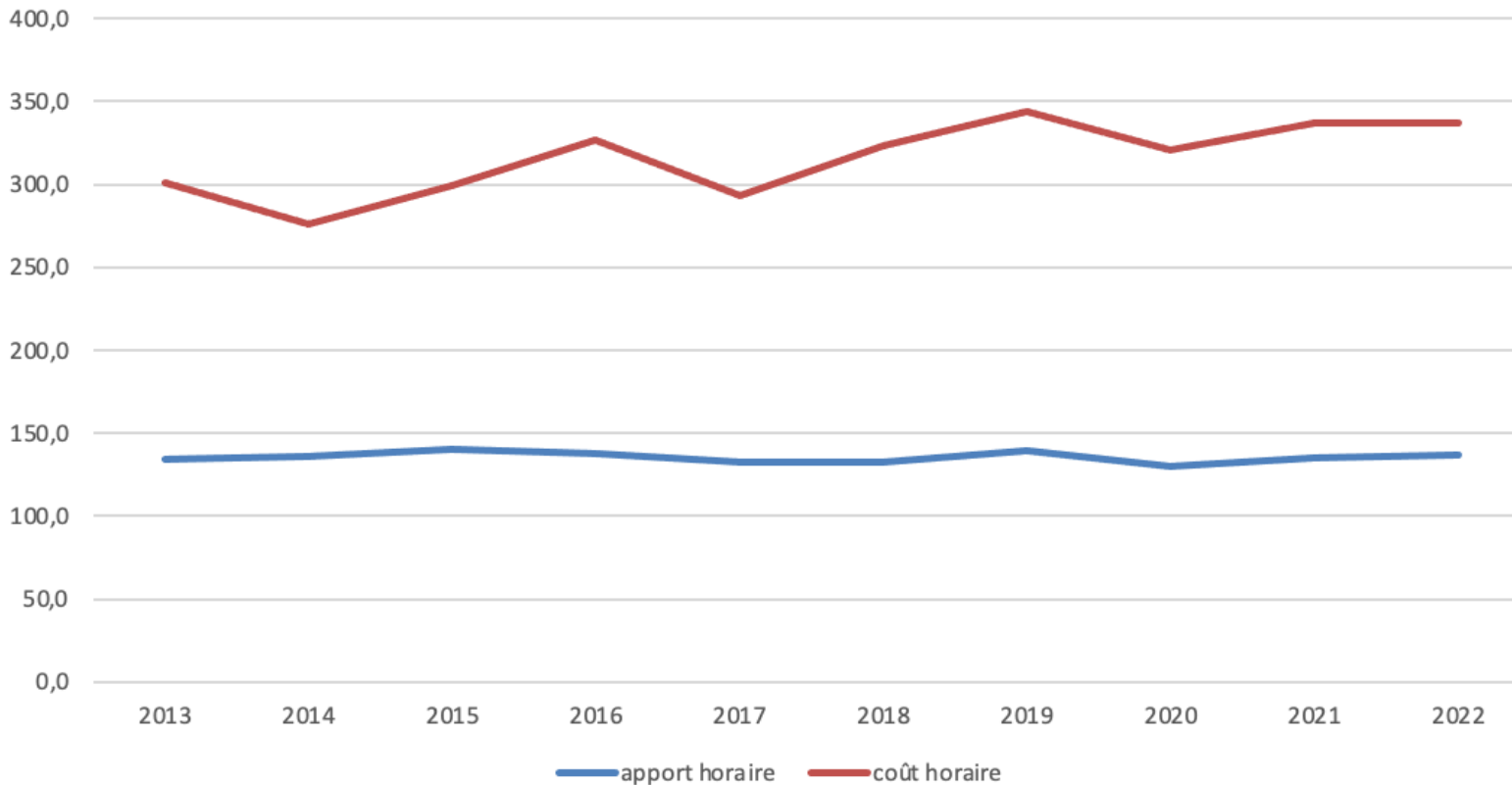
74% des investissements des éditeurs dans le documentaire aidé par le CNC

Le documentaire = le tiers des investissements d'ARTE dans la création et le quart de ceux de France Télévisions

Plus de 5 000 heures de diffusion par an sur ARTE
Et plus de 9 000 heures par an sur les antennes nationales de France Télévisions

ARTE France, des moyens pour soutenir le développement numérique

En k€



Des apports horaires plus importants que ceux de FTV mais des documentaires internationaux plus ambitieux et deux territoires acquis

Un coût horaire en hausse de 22% depuis 2014

Un apport horaire stable pendant la même période

Un taux de couverture des devis qui tombe à 40%

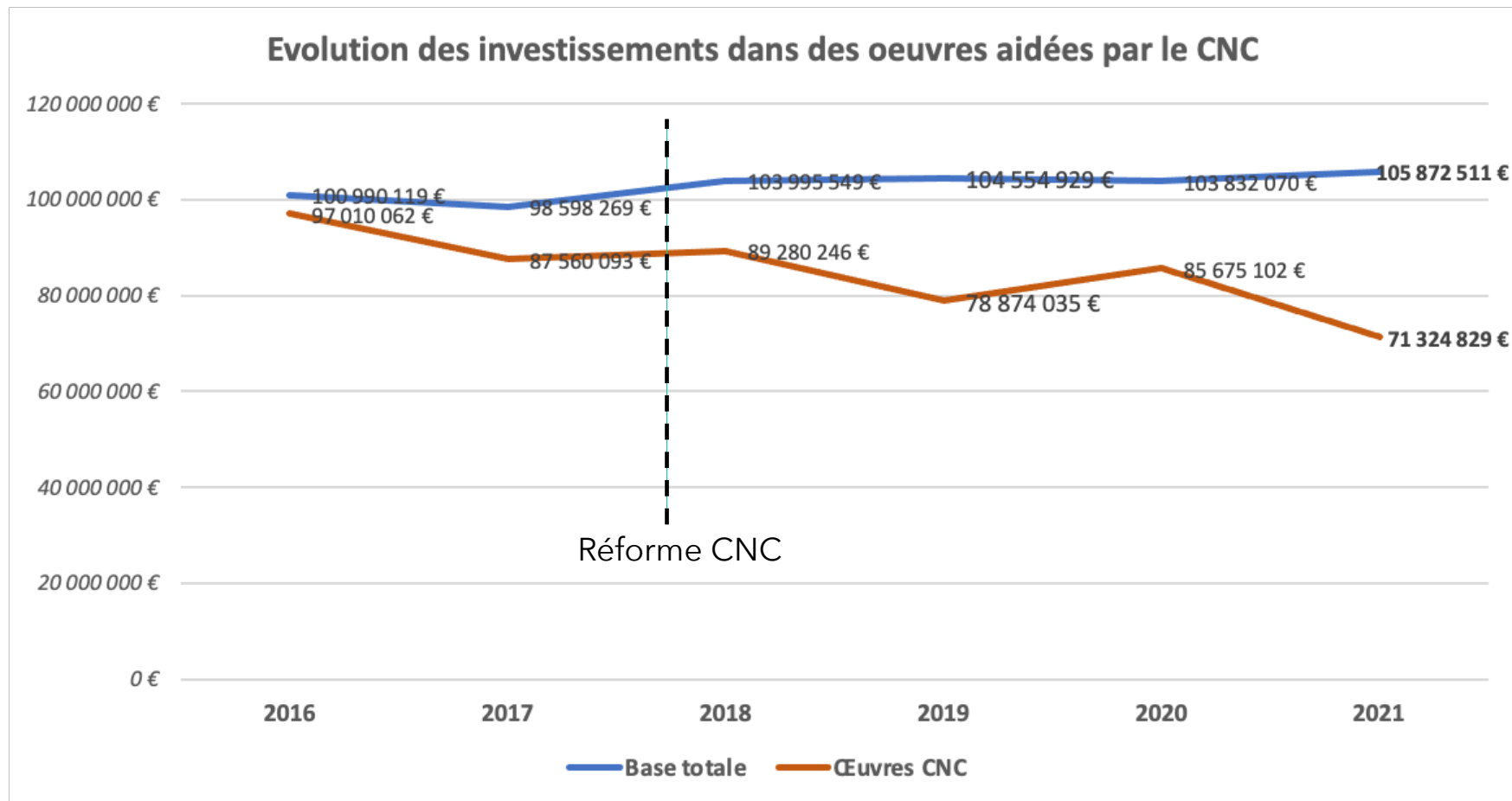
Un développement numérique en France et en Europe financé aujourd'hui par les producteurs de documentaire

France Télévisions, des revalorisations de certaines cases fin 2021

	Moyenne invest / case	Demandes SPI/USPA		Propositions FTV
	40 k €	60 k €	+ 25%	50 k €
	130 k €	160 k €	+ 10%	143 k €
	95 k €	140 k €	+ 15%	109 k €
	180 k €	300 k €	+ 5%	189 k €
	130 k €	180 k €	+ 15%	150 k €
	60 k €	90 k €	+ 50%	90 k €

A l'occasion du Conseil d'administration de France Télévisions du 8 juillet 2021 Delphine Ernotte-Cunci a reconnu que le genre documentaire « **souffre d'une forme de paupérisation qui n'est pas acceptable** » et que « **la responsabilité du groupe France Télévisions est à la hauteur de la part centrale qu'il occupe dans le financement et l'exposition du documentaire** ».

Les enjeux de la renégociation à venir : le périmètre ...



Le périmètre actuel : celui
des obligations de
production validé par
l'ARCOM

26 M€ d'investissements de
FTV dans le documentaire
n'étaient plus aidés par le
CNC

**Création d'un sous-quota
documentaires aidés par le
CNC à hauteur de 85 M€**

... et les droits 360°

Le décret production fixe le seuil de déclenchement de la part de coproduction et des droits à 360° à 50%

Le niveau de financement du documentaire aidé par France Télévisions est de 49% (40% pour ARTE France)

Un risque de déstabilisation accrue du financement du documentaire et de la situation patrimoniale des producteurs

Un risque souligné par l'ARCOM dans son avis sur le projet de décret

Des producteurs prêts à accompagner FTV dans ses besoins digitaux **mais un seuil qui doit être fixé à 60% du budget**